

du Despotisme. Du moins est-il prouvé que plusieurs personnes qui ont été emprisonnées & contre lesquelles la Diette sévit, ont mérité d'être poursuivies selon la rigueur des Loix, pour avoir cherché à accréditer dans le public leurs sentimens en faveur du pouvoir arbitraire. Les Etats craignant que des idées aussi contraires au système présent de la Suede n'eussent été inculquées aux Princes, & ne fissent impression sur de jeunes cœurs dont l'éducation est si précieuse au Royaume, ils ont jugé à propos de ne mettre auprès d'eux que des personnes dont les sentimens sont conformes à la Constitution adoptée en Suede depuis la mort de Charles XII. Le Baron de Scheffer, Sénateur, ci-devant Ambassadeur du Roi en France, est le Seigneur qui succède au Comte de Tessin dans la place de Gouverneur du Prince Royal.

Si les six Vaisseaux du Roi que nous avons annoncé comme destinés à en joindre cinq Danois pour agir conjointement à protéger le commerce, n'ont pas cette destination, ils le feront séparément, Sa Majesté ayant résolu de donner à la navigation & au commerce de ses Sujets toute l'assistance que chaque Puissance est en droit & même obligée de leur donner dans des circonstances critiques comme celles où l'on se trouve maintenant. Elle a par conséquent fait dresser les instructions nécessaires pour le Commandant de l'Escadre destinée à couvrir & à protéger les Navires marchands Suedois. Il est chargé de leur donner convoi dans toutes les occasions où ils en auront besoin ; de prendre des stations favorables pour les protéger, de ne point souffrir qu'ils soient inquiétés ou vexés, sous prétexte de contrebande, ou sous quelque
autre